



Lannion-Trégor Communauté



P.L.U. approuvé le : 13 mars 2014

Dernière modification : 14 mars 2023

Sources :
Cadastre : © Direction Générale des Finances Publiques - année 2021
Réalisation : © Lannion-Trégor Communauté - Service Data & Géomatique - mars 2023

Zones et secteurs

- UA : Secteur d'urbanisation correspondant au centre bourg ; comprenant un sous secteur UA1 faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- UB : Secteur de densité moyenne en ordre continu ou discontinu
- UC : Secteur de densité faible en ordre continu ou discontinu, comprenant un sous-secteur UC1 faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- UE : Secteur à vocation d'activités sportives et de loisirs et d'équipements collectifs
- USdu : Secteurs déjà urbanisés au titre de l'article L.121-8 du CU
- Uy : Secteur à vocation d'activités artisanales, commerciales ou de services
- 1AU1 à 1 AU5 : Secteur d'urbanisation à court ou moyen terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- 1AUh : Secteur à vocation d'équipements médico-social
- 1AUy : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services
- 2AU1 : Secteur d'urbanisation à moyen ou long terme à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- 2AU2 : Secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- 2AU3 : Secteur à vocation d'activités sportives et de loisirs et d'équipements d'intérêt collectif
- A : Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Aa : Secteur qui interdit toute installation d'activités agricoles avec nuisances
- Ah : Secteur qui permet sous certaines conditions, l'adaptation et le changement de destination des constructions non agricoles déjà existantes
- N : Secteurs de la commune à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, de l'existence d'une exploitation forestière ou de leur caractère d'espaces naturels
- Na : Secteurs couvrant le bâti exclu des espaces remarquables du littoral
- Nh : Secteur qui permet sous certaines conditions, l'adaptation et le changement de destination des constructions déjà existantes
- NL : Secteur couvrant les espaces remarquables du littoral (article L.146-6 du CU)
- Nmo : Secteur de mouillages individuels et groupés autorisés
- Np : Secteur d'intérêt patrimonial
- Ny : Secteur couvrant les activités économiques situées en zone rurale et la zone de Conventant B'hannic
- NY2 : Secteur couvrant une activité de stockage

Prescriptions

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Zone humide
- Périmètre de diversité commerciale
- SDU : périmètres bâtis existants au sein des secteurs USdu
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)
- Bande d'isolement acoustique au voisinage d'une infrastructure de transport terrestre (par rapport aux accotements de la voie)
- Site archéologique

N° de l'emplacement réservé	Nature de l'emplacement réservé
ER01	Projet de rocade sud pour la déviation de Lannion

